M-583

Motion du 18 janvier 2006 de la commission Agenda 21: «Déplétion: inscrivons dans nos budgets les inévitables répercussions à court terme de la crise énergétique qui arrive».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 28 avril 2008, dans le rapport M-583 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à communiquer au Conseil municipal la consommation cumulée de la Ville de Genève en matière d'énergies non renouvelables;

– à étudier les énergies de substitution susceptibles d'alimenter la Ville de Genève et à en soutenir le développement dans la région genevoise;

– à diminuer parallèlement la consommation d'énergies non renouvelables de la Ville de Genève de 3% par an dès l'année 2007;

– à identifier les entreprises les plus consommatrices d'énergies non renouvelables en ville de Genève et à entrer en contact avec elles pour examiner si une modification de leur alimentation en énergie peut être opérée à moyen terme;

– à prévoir ses budgets à venir en tenant compte des coûts croissants de l'énergie consommée.